

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Novembre

PROMESSES ALLEMANDES

Bien que l'empereur Guillaume et son chancelier travaillent de concert et chacun suivant ses moyens à consolider la triple alliance et à lui recruter de nouveaux adhérents, il ne paraît pas que jusqu'à ce jour leurs efforts aient obtenu le moindre succès.

Les feuilles de Berlin avaient répandu le bruit que le czar, lors de sa récente visite, avait donné des gages à l'Allemagne, mais cette nouvelle était complètement fautive, les journaux officiels avaient pris leur désir pour la réalité. Non-seulement l'empereur Alexandre n'a pris aucun engagement, mais il est certain, au contraire, qu'il s'est efforcé de ne rien laisser transpirer de ses idées ni de ses projets.

L'attitude que Guillaume vient de prendre vis-à-vis de l'Angleterre prouve surabondamment qu'il a éprouvé des déceptions du côté de la Russie. Il est bien évident que l'élève de M. de Bismarck s'abstiendrait de faire des mamours à nos voisins d'au-delà de la Manche pour lesquels il n'a montré jusqu'alors qu'une très-médiocre sympathie, si le czar avait consenti à entrer dans ses vues. Or, dans son toast d'Athènes, Guillaume a cherché à flatter l'orgueil britannique en déclarant qu'il considérait l'Angleterre comme la plus grande puissance maritime du globe.

« L'inspection que j'ai faite de votre flotte, a-t-il dit aux marins anglais, m'a vivement intéressé et je vous félicite de la façon dont elle se présente. Le fameux mot d'ordre de Nelson est aujourd'hui superflu ; tous ont leur devoir, et nous, jeune nation à peine éclosée à la mer, nous allons en Angleterre pour y prendre des leçons de la première marine du monde. »

Il n'est pas douteux que le souverain allemand, en tenant ce langage, a eu pour but de caresser l'orgueil des Anglais. Et cer-

tes, il se serait bien gardé de le faire si l'intérêt politique lui avait commandé de ménager les susceptibilités de la Russie.

Nous ne voulons pas en conclure néanmoins que l'Angleterre soit complètement engagée vis-à-vis de la triple alliance et qu'il y ait entre elle et l'Allemagne un accord basé sur des conditions déterminées.

Non, les hommes politiques de Londres sont trop rompus à la diplomatie pour lier la fortune de leur pays à une politique aventureuse dont on ne saura prévoir les résultats. Les Anglais sont gens pratiques avant tout et ne consultent que leur intérêt. Or, il n'est pas contestable que leur intérêt, en ce moment, leur commande de se tenir en dehors des combinaisons politiques et des alliances compromettantes imaginées par M. de Bismarck.

Quant à la Russie, elle n'ignore pas que le voyage de Guillaume à Constantinople a pour but de combattre son influence et de peser sur le sultan pour le décider à entrer dans la triple alliance. Nous savons bien que l'on affirme à Berlin que ce voyage n'est qu'une simple visite de politesse. Cela donnerait à supposer que l'on est d'avis que le souverain allemand a commis une faute en se rendant chez Abdul-Hamid, où, d'ailleurs, il n'avait que faire.

M. de Bismarck s'imaginait sans doute que cette visite aurait pour conséquence de décider la Porte à sortir de sa réserve et à prendre une attitude plus nette et plus favorable à la politique de la triple alliance. Ses espérances seront déçues. On est plus avisé à Constantinople que ne le suppose le grand-chancelier. Le commandeur des croyants n'ignore pas que son empire est menacé et qu'en prenant parti dans le conflit qui agite l'Europe, il mettrait en péril l'existence même de la Turquie. Par conséquent, étant donnée sa situation, son intérêt lui fait un devoir de garder la plus stricte neutralité. C'est d'ailleurs l'attitude qu'il a eue jusqu'à ce jour et dont il ne se départira probablement pas de sitôt.

Quelle que puisse être l'issue du voyage de Guillaume à Constantinople, nous estimons que le conseiller, monsieur de Bismarck a commis un de ces impairs comme il lui en échappe rarement.

Était-ce bien le moment, en effet, d'aller chercher à circonvenir le sultan, alors que quelques semaines auparavant on avait fait au czar toutes sortes de promesses, on l'avait assuré des sympathies de l'Allemagne et de son désir de vivre en bonne harmonie avec la Russie ?

L'empereur Alexandre saura maintenant à quoi s'en tenir sur ces promesses et ces sympathies ; il comprendra une fois de plus le cas qu'il faut faire de la parole des Allemands et des témoignages hypocrites d'amitié du grand-chancelier et de son souverain.

LES QUESTIONS DU JOUR

ET LA PRESSE

M. François Deloncle confirme dans le *Siècle* les renseignements donnés par le *Matin*, au sujet de l'attitude belliqueuse de l'Italie pendant les dernières élections :

M. Crispi conseillait même aux puissances de ne pas attendre la fin pour prendre position et de créer des motifs à intervenir. Il proposait, par exemple, d'envoyer lui-même, d'accord avec Londres et Berlin, une note énergique au gouvernement français, pour réclamer le rétablissement du régime des capitulations en Tunisie. Il savait très bien que la France ne pouvait tolérer semblable réquisition, et il voyait naître de ce fait toutes les complications nécessaires. Fort heureusement pour la paix européenne, le cabinet de Londres se refusa à autoriser l'envoi de ladite note ; nous croyons même savoir que le gouvernement allemand réprova vivement ce zèle provocateur.

Le quai d'Orsay, prévenu, put tirer parti de l'incident et faire constater une fois de plus que M. Crispi était seul en Europe à vouloir de parti pris troubler la paix universelle. M. Crispi en fut pour sa courte honte ; mais il est évident, ajoute le *Siècle*, qu'il ne se tient point pour battu ; il lui faut à tout prix une bonne querelle

avec la France ; il la cherche et la cherchera partout sans la trouver, car la France est sur ses gardes et rien ne saurait nous entraîner à une imprudence. Fortifions les Alpes et laissons dire et faire M. Crispi. L'Italie et l'Europe se laisseront plutôt que nous de cet encombrant et agité personnage. Il y va beaucoup plus de leur intérêt que du nôtre. Restons sages : ça ne sera pas long.

Le *Siècle*, parlant des bruits relatifs aux projets financiers prêtés au Gouvernement dit :

« Lorsque la question du renouvellement viendra devant les Chambres, peut-être au courant de l'année prochaine, la principale condition imposée à la Banque sera, sans doute, une modification importante de son règlement, en vue de l'intérêt général du commerce et de l'industrie.

« D'ailleurs, il est incontestable que la question de la consolidation de notre dette flottante est, en quelque sorte, à l'ordre du jour de l'opinion. Il convient de considérer, jusqu'à nouvel ordre, comme prématurés et erronés, tous les bruits qui peuvent courir à ce sujet, et toutes les combinaisons d'emprunt que l'esprit fertile des informateurs ne manquera pas d'inventer.

« En somme, dans les sphères gouvernementales, on ne s'occupe financièrement pour le quart-d'heure, que du budget de 1891, et d'un projet de loi sur les allumettes. »

Le *Temps* est à la modération :

« Nous concluons sur la question de politique religieuse de la République, que tout d'abord les lois existantes doivent être appliquées dans un esprit de tolérance et de respect positif des consciences religieuses. Il dépend, par exemple, d'une administration éclairée et prévoyante, de ne pas se lancer dans la laïcisation systématique des hôpitaux. »

« Serait-ce méconnaître, par exemple, le principe de la loi militaire que de mettre les séminaristes de préférence dans le service des hôpitaux et des ambulances, auquel la loi les destine tout particulièrement en temps de guerre. N'est-il pas absurde de faire porter le fusil à des jeunes gens qui, plus tard, n'auront jamais à s'en servir ?

On peut appliquer, en effet, cette loi militaire sans la changer, avec deux intentions opposées ; ou bien, avec l'intention, arrêtée d'avance, de nuire au recrutement du clergé, qui serait contraire au maintien du Concordat, ce qui est à nos yeux du pur fanatisme ; ou bien, avec

de trois pièces : une cuisine et deux chambres. L'une de celles-ci servait de logis au forestier ; l'autre était le retrait de sa fille. La première ouvrait sur la forêt, la seconde donnait sur le jardin. En face de la croisée de cette dernière, dans le jardin, il y avait une tonnelle de lattes, drapée de clématites, de chèvrefeuille et de jasmin, et, sous cette tonnelle, une petite table et un banc.

La porte à claire-voie était entre-bâillée : Petit-Renaud n'eut qu'à la pousser, et les deux compagnons pénétrèrent dans le jardin.

Ils eurent tôt fait de le traverser. Au seuil de la maison, avertie par le bruit de leurs pas, *fräulein* Mina accourut à leur rencontre.

C'était une grande et belle Allemande qui eût pu figurer sans trop de désavantage dans les rangs des carabiniers de Villars ou des cuirassiers de Kornach. Riche santé, florissante nature ; la gorge de l'une des déesses de boucherie de Rubens ; des rougeurs d'api sur les joues ; des fossettes qui riaient partout, en somme, l'air gai, naïf et bon.

Comment une créature, ainsi charpentée en hauteur et en vigueur, s'était-elle éprise de ce Gascon minuscule, maigrelet et noiraud ?

C'est un mystère, dont la loi des contrastes pourrait seule nous fournir la clé.

A la vue du fils de Porthos, la fille du forestier poussa un petit cri effrayé, qui jurait singulièrement avec la formidable robustesse de sa personne. Mais le capitaine des bombardiers lui prit les mains de la même manière qu'il prit celle de madame de Montespan. C'était avec ces façons

de cour qu'il devait avoir fasciné notre Allemande, — et, désignant Joël à celle-ci :

— M. de Locmaria, mon meilleur ami...

Il appuya :

— *Mein bester Freund*,

— Jarnidieu ! s'exclama le Breton, on sait donc l'allemand, à présent ?

— Oh ! repartit l'*homunculus*, une demi-douzaine d'expressions seulement, acquises dans la fréquentation de mademoiselle, qui, elle, n'entend pas un traitre de mot de français.

Notre héros adressa à la *fräulein* un salut dont la reine Marie-Thérèse se fût déclarée satisfaite, sous peine d'être bien exigeante. Mina rougit et sourit en même temps.

Puis elle introduisit les deux amis dans sa chambre. Il y avait là sur la nappe de toile bis e, appétissante de propreté, et entre deux vases de faïence remplis de fleurs des champs, un cissolet de chevreuil froid, avec sa sauce aux confitures, une terrine de lièvre, des *würsten* (saucisses fumées) et plusieurs *moos* de grés bleu, que la bière couronnait d'un panache d'écume.

L'aspect des victuailles avait toujours le privilège de diviser le fils de Porthos. Aussi, n'ayant rien aperçu de suspect dans le trajet, ni aux abords de la maison, ni dans l'accueil de la jeune fille, s'attabla-t-il joyeusement. Le Gascon et Mina l'imitèrent, — et le repas commença, plein d'entrain, sinon plein de bruit.

En effet, quand Joël fonctionnait des mâchoires et du gosier, il était tout entier à cette occupation.

D'autre part, nous savons que la fille du forestier ne comprenait ni ne parlait la langue

française, et que, de son propre aveu, Petit-Renaud, en fait d'Allemand, ne possédait qu'une collection de vocables assez restreinte. Il est vrai que, lorsqu'il eut épuisé celle-ci, il eut recours à la pantomime. Nous ajouterons : à une pantomime tellement signifiante, qu'elle n'eût point manqué d'effaroucher la sévérité de principes du Breton, si ce dernier avait été en état de la remarquer.

Mais il ne remarquait même pas les œillades assassines dont le criblait mademoiselle Mina en se défendant — faiblement — contre les entreprises du Gascon.

Car nous avouons que celui-ci avec furieusement baissé dans l'esprit de sa douce amie depuis qu'il lui avait présenté un luron de l'étoffe du fils de Porthos.

Notre héros avait pourtant cessé de boire et de manger. Il regardait autour de lui, et il songeait qu'il voudrait être, avec sa chère Aurore, dans cette maison forestière perdue parmi les verts sapins...

Sans témoins, sans contrainte, l'un à l'autre !...

Ah ! comme ils s'y sentiraient mieux que sous les lambris dorés de la cour, dans cette chambre encadrée de feuillage, qui, à la douce clarté de la lampe posée sur la table, lui apparaissait comme une riante image de la paix, de l'aisance, du bonheur !

Soudain, une voix rude, s'élevant du dehors, tomba par la fenêtre entrouverte.

Cette voix disait en français, — mais avec un accent tudesque prononcé :

106 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

IV

— Alors, la charmante Mina m'a fait prévenir, ce matin, — par un des soldats que j'avais envoyés en maraude, — qu'elle m'attendait cette nuit seulette, en sa chambrette, avec un quartier de venaison et quelques pots de bière mousseuse...

Puis, s'interrompant pour allonger le bras :

— Et tenez, ajouta Renaud, apercevez-vous cette lumière ?

— Qui brille là-bas dans les arbres ?...

— Oui : c'est le lampion du bonheur... Le lampin d'Héro et de Léandre... La fenêtre de la dryade de mes pensées...

— Ainsi, nous approchons...

— Dites : nous arrivons... Voici la maison de Herr Braun... Au milieu de cette clairière.

Une bâtisse rustique se dressait, en effet, dans une éclaircie de sapins. Un jardinet la précédait sur une face, clos d'un mur à hauteur d'appui que coupait une porte à claire-voie. Cette maison ne comprenait qu'un rez-de-chaussée composé

l'intention positive de prendre souci du nombre et de la qualité des futurs prêtres concordataires, ce qui nous semble être la seule politique digne d'un gouvernement républicain. »

Le *Soleil* conseille la résignation au parti conservateur :

Que les conservateurs se résignent, tant qu'ils ne seront pas la majorité, à laisser aux républicains l'assiette au beurre, c'est-à-dire le pouvoir. Mais qu'ils essaient d'obliger ceux-ci à user du pouvoir dans le sens de leurs idées conservatrices. Qu'ils exercent une pression énergique et constante sur le gouvernement républicain par la parole, par la presse, par une propagande active et suivie. Voilà, pour les conservateurs, la vraie, la bonne politique. Cette politique, le pays saura la comprendre et ne pourra que l'approuver.

Le *Parti National* reconnaît la valeur de déclarations telles que celles de M. de Gontaut-Biron et du marquis de Castellane :

Elles prouvent, en tout cas, dit-il, que beaucoup de conservateurs se rendent compte de l'inutilité et de la stérilité d'une opposition intransigeante.

Nous savons bien que certains de nos confrères républicains semblent peu disposés à encourager les adhésions résignées, quelques-uns même les adhésions sincères. Nous croyons, au contraire, que cette évolution de certains conservateurs mérite d'être suivie avec le plus grand intérêt. S'il est en droit de se tenir en garde contre les premières, le parti républicain ne saurait assez favoriser les secondes.

Le *Figaro* dit fort bien ce que les électeurs pensent des querelles des partis.

Le bruit qu'elles font, croyez-le, ne porte pas très loin. Tel discours dont vous vous indignez, telle manœuvre qui vous irrite, telles obstinations qu'au nom de la logique vous trouvez absurdes, laissent la masse des électeurs indifférente et, mieux encore, ignorante. Tout leur plaisir est d'être représentés par des hommes qui partagent et qui flattent leurs préjugés, révolutionnaires ou réactionnaires.

Les essais de conciliation, les appels à la modération risquent de ne pas être très bien compris par les gens qui ont donné à leur député mandat d'être comme eux sourds à tout raisonnement, à toute concession, à tout apaisement. Par bonheur, le Français aime à jouer ou à épargner, et comme ces deux satisfactions ne s'obtiennent que par le travail, il pense surtout à travailler, quels que soient le ministre qui habite place Beauvau et le député qui brille au Palais-Bourbon.

Le *XIX^e Siècle* dit qu'une des premières réformes à faire est celle qui concerne la responsabilité ministérielle.

La responsabilité collective des ministres, estime-t-il, ne devrait s'exercer que dans des cas spéciaux, par exemple, lorsque la Chambre, à la suite d'une interpellation, aurait blâmé le cabinet ; ou bien lorsqu'elle aurait repoussé le budget du gouvernement ou quelque projet ca-

pital caractérisant une politique qu'elle condamnerait. Dans toutes les autres circonstances, le ministre intéressé, battu par un vote de la Chambre sur une question importante, devrait seul se retirer.

Je verrais à l'application de ce système, plusieurs avantages. D'abord les changements de cabinet seraient plus rares et la Chambre aurait plus d'indépendance dans ses votes.

Le *Petit Journal* dit que l'Exposition universelle aura pour notre pays les plus heureuses conséquences :

C'était hier, mercredi 6 novembre, le dernier jour de l'Exposition universelle organisée en l'honneur du Centenaire de la Révolution française de 1789.

La France s'est adressée à tous les gouvernements et à tous les peuples, les conviant à une œuvre de paix et de progrès; tant pis pour ceux qui n'ont pas compris ou non pas voulu comprendre.

C'était d'une hardiesse qui a été légitimée par le succès. Ce succès a dépassé toutes prévisions et toutes les espérances ; il aura de grandes et heureuses conséquences.

La tour Eiffel, la galerie des machines, les dômes etc., etc., sont en effet des merveilles sans précédent; ils ont été pour beaucoup dans l'universelle curiosité qui a fait accourir à Paris des visiteurs venus de tous les pays du monde.

Mais, ce qu'il importe de bien préciser, c'est que cette curiosité a été à la fois admirative pour les œuvres et sympathique pour la France, l'hôtesse à l'accueil souriant, loyal, empressé.

Si l'Exposition universelle de 1889 a marqué le triomphe du fer, elle a été en même temps pour la France le point de départ d'un revirement d'opinion.

La France était considérée jusqu'alors comme une menace toujours prête à éclater; on la croyait révolutionnaire à l'intérieur et constamment sur le point de partir en guerre.

On la connaît maintenant et l'on sait qu'elle se prépare avec calme aux grandes réformes sociales et que, sans rien abandonner de ses espérances, elle a conscience d'avoir fait acte de paix.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Élections consulaires

A dater du 4 novembre, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors, est déposée au greffe de ce tribunal et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt les ayants-droit compris dans l'article 1^{er} de la loi du 9 décembre 1883, pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration faite sans frais au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

Dans l'obscurité qui remplissait la chambre de la *fraûlein*, Petit-Renaud, remis de sa première alarme, se haussa sur la pointe des pieds jusqu'à l'oreille de notre héros, et, d'une voix à laquelle il mettait des sourdines :

— Si nous tentions une sortie ?... Nous sommes armés; ils ne sont que deux, — et l'un de ces deux est le forestier, qui a passé la soixantaine...

Le Breton eut un mouvement qui indiquait bien moins que de la sympathie pour une proposition de ce genre :

— Ouais ! répliqua-t-il avec les mêmes précautions, vous ne rougiriez donc pas de tirer l'épée contre un homme à qui vous volez sa fille ? Vos vingt-cinq ans contre ses soixante !... Fi, monsieur d'Elcigaray !... J'ai vu de la soixantaine pas sur moi pour vous seconder dans une pareille vilénie !

L'*homunculus* baissa la tête et se tint coi. Pendant ce temps, le plus vieux des deux survivants essayait avec sa manche le bauc sur lequel son compagnon se disposait à s'installer.

Gaspard Braun accusait l'âge que lui avait donné le Gascon. Mais sa figure, brûlée par le soleil, re-pirait une indomptable énergie, jointe à cette gravité presque mélancolique particulière aux gens qui ont vécu longtemps dans la contemplation habituelle des grandes solitudes de la nature. Pardessus son justaucorps et ses chausses de drap vert, il portait une casaque de peau de chèvre, dont les poils étaient tournés en dehors, ses hautes guêtres de daim se laçaient étroitement sur ses souliers ferrés ; un couteau de chasse à

M. TALOU, député

ET LE SYNDICAT DES TYPOGRAPHES

Vendredi dernier, à 3 h. de l'après-midi, une délégation du Syndicat des Ouvriers Typographes et Similaires de Cahors se rendit auprès de M. Talou, député du Lot, afin de lui exposer les réformes dont ce groupe poursuit l'accomplissement et qu'il serait heureux de voir appuyer par le nouvel élu de Cahors.

M. Talou reçut cordialement la délégation et écouta attentivement les doléances qui lui étaient présentées.

Entre autres choses, les délégués du Syndicat lui firent remarquer le marasme dans lequel se trouvait l'imprimerie de province, par suite de la concurrence que font aux patrons certains gros imprimeurs qui s'efforcent d'accaparer, au détriment des ouvriers, tous les travaux administratifs et commerciaux.

Pour ce qui est du commerce local, la délégation syndicale reconnut l'impossibilité de remédier à l'état de choses actuel jusqu'au moment où tous les ouvriers, comprenant enfin les bienfaits du groupement, s'organiseront de manière à se faire valoir auprès des commerçants.

Il n'en devrait pas être de même pour les administrations, car les typographes et les imprimeurs des départements étant contribuables et, par conséquent, portant leur quote-part pour faire marcher la machine administrative, ont bien le droit de demander que les travaux d'impression employés par les divers services administratifs des départements soient exécutés dans ces mêmes départements et non ailleurs. Les pouvoirs publics ont le devoir de faire aboutir cette question, qui a été étudiée au Congrès ouvrier typographique français de 1889. Elle fera l'objet d'un pétitionnement général de tous les syndicats du Livre de France et sera présentée à la Chambre des députés au cours de la prochaine législature.

M. Talou promit tout son concours aux délégués du Syndicat typographique et leur dit, en outre, qu'il ne négligerait rien de ce qui pourrait être utile à la classe laborieuse.

P. S. — Le Syndicat des typographes a décidé d'envoyer aux trois autres députés du Lot des pétitions renfermant des demandes analogues. Espérons qu'elles n'aient pas le même sort que celles que cette société a adressées dernièrement à une assemblée élue de notre département.

Messieurs les Syndiqués du Livre ne paraissent pas douter de l'étendue du malheur qui les menace.

Il nous revient que le Gouvernement veut créer un nouveau monopole en faveur de l'Imprimerie nationale. Par une circulaire récente, M. le ministre des travaux publics, aurait donné l'ordre aux chefs de service, d'avoir désormais à commander *tous leurs imprimés* à l'imprimerie nationale. C'est, du coup, la ruine de beaucoup d'imprimeries et par suite, celle de la plupart des ouvriers qui y sont employés.

Nous comprenons que l'on confie à l'Imprimerie nationale l'impression des documents d'Etat, pour qu'on n'ait pas à

manche de corne pendait à son côté, et il avait en bandoulière un de ces longs mousquets d'affût fabriqués pour tuer la grosse bête non moins que le menu gibier.

— Ainsi, demandait-il, monseigneur ne fera pas à son fidèle serviteur l'honneur de s'asseoir à l'intérieur de cette modeste demeure et d'y accepter ce qui sera à sa convenance dans le cellier et dans la huche ?

L'autre lui tapa affectueusement sur l'épaule :

— Sois tranquille, mon brave Gaspard, j'y entrerai, dans ta maison, et j'y prendrai place à ta table... Mais ce sera quand j'aurai débarrassé le pays de ces maudits Français qui sont venus nous braver jusque sur les terres impériales... Alors, je te le jure, nous boirons les meilleurs crus de nos vignes rhénanes à la honte de l'ennemi vaincu et à la joie de Fribourg débloqué !

Eu ce moment, trois coups, régulièrement espacés, furent frappés à cette porte du logis qui aboutissait directement à la forêt.

— C'est mon homme, reprit « monseigneur ». Va lui ouvrir, et envoie-le moi. Tu resteras ensuite en sentinelle de ce côté, jusqu'à l'arrivée de l'escorte.

Le vieillard obéit. Il pénétra dans la maison et traversa la pièce voisine de celle où la jeune fille et les deux jeunes gens demeuraient immobiles et muets.

Tous les trois retenaient leur souffle. On n'entendait dans le grand silence que les battements précipités du cœur de la pauvre Mina. Celle-ci s'était affaissée sans bruit sur un siège et y restait

déplorer des indiscretions, comme dans ces derniers temps. Mais faire de cette maison subventionnée la rivale de l'industrie typographique privée, c'est méconnaître son but et créer le plus injuste des privilèges.

M. Talou se doit à lui-même et à ses électeurs de combattre cette mesure anti-démocratique.

Ecoles primaires du Lot

En 1889, le nombre total des écoles primaires publiques ou privées existant dans le département du Lot s'élève à 810, dont 599 laïques et 211 congréganistes.

Les écoles primaires publiques sont au nombre de 718, ainsi réparties : 7 écoles primaires supérieures, dont 5 de garçons et 2 de filles ; 307 écoles de garçons, dont 300 laïques et 7 congréganistes ; 282 écoles de filles, dont 151 laïques et 131 congréganistes ; 57 écoles mixtes, dont 54 laïques et 3 congréganistes ; 65 écoles de hameaux, dont 61 laïques et 4 congréganistes.

Les écoles primaires privées sont au nombre de 92. Ce nombre se décompose de la manière suivante : 12 écoles de garçons, dont 2 laïques et 10 congréganistes ; 61 écoles de filles, dont 8 laïques et 53 congréganistes ; 19 écoles mixtes, dont 13 laïques et 6 congréganistes.

Depuis l'année dernière, 3 laïcisations ont été opérées sur la demande des conseils municipaux, à Montcuq (école de filles), à Saint-Chels (école de garçons), à Fontanes-Lunegarde (école de filles).

Toutes ces écoles contiennent 1,054 classes et 39,321 élèves, divisés comme suit : écoles publiques laïques de garçons, 17,344 élèves ; écoles publiques laïques de filles, 7,793 élèves ; écoles publiques congréganistes de garçons, 1,195 élèves ; écoles publiques congréganistes de filles, 7,745 élèves ; écoles privées laïques de garçons, 132 élèves ; écoles privées laïques de filles, 358 élèves ; écoles privées congréganistes de garçons, 1,306 élèves ; écoles privées congréganistes de filles, 3,448 élèves.

Sur les 39,329 élèves qui fréquentent les écoles primaires du département, il y a 19,977 garçons et 19,944 filles. Dans ce nombre, 25,627 enfants fréquentent les écoles laïques et 13,694 les écoles congréganistes.

Le nombre des instituteurs et institutrices publiques ou privées dirigeant toutes ces écoles est de 1,107, qui se subdivisent de la manière suivante :

718 instituteurs ou institutrices dirigeant des écoles publiques, 161 adjoints ou adjointes aux écoles publiques, 10 directrices ou sous-directrices d'écoles maternelles publiques, 92 instituteurs ou institutrices dirigeant des écoles privées, 119 adjoints ou adjointes aux écoles privées, 7 directrices ou sous-directrices d'écoles maternelles privées.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 octobre

Présidence de M. Lebœuf, président

M. Laroussilhe, remplaçant M. le Secrétaire général, dépose les publications reçues.

M. Salamon dépose sur le bureau une vieille pièce de monnaie, trouvée par M. Bédoué.

M. Girma dépose comme hommage, l'ouvrage dont il est l'éditeur, de notre distingué confrère M. L. Combarieu, *Assemblée des Sénéchaussées du Quercy, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789*. — Procès-verbaux des séances. — Liste des députés et cahiers des doléances.

sans mouvement, anéantie par la terreur.

Il y avait maintenant deux personnes sous la tonnelle : le compagnon de Gaspard Braun et un nouveau venu, enveloppé d'un manteau.

Le premier était assis, les deux mains appuyées sur les genoux, le buste penché en avant, de façon à ne rien perdre des jeux de physionomie ni des paroles du second.

Ce dernier se tenait debout, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse. Il tournait le dos à la fenêtre de la chambre de la *fraûlein*.

— Oui, monseigneur, déclarait-il avec une certaine emphase, voilà huit jours que je suis en selle pour le service de Votre Altesse.

Celui-là avait, lui aussi, un accent étranger. Mais ce n'était pas l'accent allemand.

— Oh ! oh ! murmura à part lui notre héros en l'écoutant, est-ce que ce timbre là ne m'a pas déjà martyrisé le tympan ?

Juste à ce moment, Petit-Renaud lui donna un léger coup de coude. Ce coup de coude était éloquent. Il signifiait à n'en point douter :

— Présentez que le vieux n'est plus en jeu, si nous prenions notre volée, en passant sur le ventre de ces deux bavards.

Il parut que tel n'était point l'avis du fils de Porthos. Car il répondit à la question mimée de son ami par une bourrade qui voulait dire :

— Ne bougeons pas et tendons l'oreille.

Les paroles échangées par « les deux bavards » lui arrivaient, du reste, d'une façon fort distincte dans le calme profond de la nuit.

Son Altesse demandait :

(A suivre).

M. Larousilhe donne lecture d'une nouvelle de M. Léopold Barra, membre correspondant de la Société, intitulée *Cadette*. L'auteur met en scène une famille du Quercy un jour de noce. C'est une de ces nouvelles rustiques dans lesquelles M. Barra excelle, écrite avec un style dont la familiarité augmente le charme.

M. L. Greil donne lecture d'un article inséré dans « l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux » (numéro du 10 octobre 1889). Cet article contient les renseignements que M. L. Combarieu et lui ont envoyés au directeur de cette publication.

Il leur avait été demandé, au mois d'août dernier, des détails sur divers hommages qui étaient rendus autrefois à l'évêque de Cahors par plusieurs seigneurs, et particulièrement par celui que devait lui rendre le seigneur de Cessac.

Ces messieurs ont établi l'origine de cet hommage curieux et cité, divers procès auxquels il a donné lieu entre les évêques de Cahors qui cherchaient à se dispenser de le recevoir parce qu'il était très onéreux, et les seigneurs de Cessac qui, au contraire, s'obstinaient à le rendre à cause du bénéfice qu'ils en retiraient : Le cheval ou le mulet sur lequel l'évêque faisait son entrée et le buffet dont on se servait au festin qui avait lieu ce jour-là à l'évêché. Ce buffet devait être d'une valeur de 1,123 livres, somme considérable pour l'époque.

Le Président, D^r LEBŒUF. Le Secrétaire adjoint, L. SALAMON.

Séance du 28 Octobre 1889. Présidence de M. Delpérier, doyen-d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

Il est procédé à un scrutin pour l'admission de M. Auguste Verdié, licencié en droit, 7, rue Pergolèse, à Paris, présenté par MM. Delpérier et Blanc.

Cette admission est prononcée à l'unanimité. M. Salamon, secrétaire de la séance, est chargé, en l'absence de M. le directeur trimestriel, d'informer M. Verdié qu'il est admis comme membre correspondant de la Société des Etudes du Lot.

M. le président communique un envoi dont fait hommage à la Société notre éminent compatriote, M. Larroumet, directeur général des Beaux-Arts.

Cet envoi se compose : 1° de son discours du 11 juin 1889, prononcé à la séance d'ouverture du Congrès des sociétés savantes des départements à la Sorbonne; 2° du discours prononcé le 3 août 1889, à la séance publique annuelle du Conservatoire de musique et de déclamation, qu'il présidait; 3° son discours à la distribution des prix du lycée Henri IV à Paris, sur le remarquable artiste Henri Regnault, mort trop prématurément pour l'art français, à l'illustration duquel son grand talent l'aurait tant fait participer. Ce dernier ouvrage renferme aussi des renseignements fournis par plusieurs membres du haut enseignement sur cet artiste, dont ils furent les professeurs ou les amis.

La Société remercie chaleureusement M. Larroumet, qui se rappelle sans cesse à l'excellent souvenir de ses compatriotes par une nouvelle gracieuseté.

M. L. Greil continue la lecture, toujours remplie de faits intéressants, de la Chronique de Du Pouget pour les années 1561 à 1580.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, DELPÉRIER. Le Secrétaire adj., SALAMON.

Les livrets de Caisse d'épargne

A la suite d'observations faites aux communes et aux personnes généreuses qui offrent aux enfants des écoles des livrets de caisse d'épargne, une modification profonde vient d'être apportée dans la distribution de ces libéralités. On avait constaté, en effet, que la plupart du temps les parents retiraient de la caisse d'épargne les sommes portées au livret et que, par conséquent, les enfants récompensés ne profitaient guère de ces dons. Désormais, les sommes versées seront inscrites à la caisse des retraites pour la vieillesse au nom des enfants. Elles seront ainsi irrécouvrables, et si l'enfant n'en jouit pas immédiatement, il sera du moins assuré d'avoir à cinquante ans une petite rente viagère qui sera environ du tiers de la somme versée en une seule fois.

Méfiez-vous des valeurs à crédit !

Nous apprenons de divers côtés que les campagnes de notre département sont inondées de courtiers interlopes qui sont venus drainer les économies de nos braves villageois en leur offrant des valeurs à lots à des conditions vraiment fantaisistes.

D'après ce qu'on nous raconte, telle valeur d'une société industrielle ou d'un emprunt d'une ville, valant trois cents francs en Bourse, se vend de cinq à six cents francs, grâce à l'annonce du lot. Mais jamais le titre n'est délivré, car les échéances des versements sont échelonnées de façon à fatiguer le malheureux souscripteur et à le faire renoncer, au bout d'un certain temps, à la souscription du titre, de telle sorte que tous les versements effectués sont perdus.

Il y a là, selon nous, une opération illicite

et, en attendant que la vigilance de la justice se manifeste, nos braves paysans feront bien de prendre conseil d'hommes sérieux et compétents et d'acheter leurs valeurs au cours du jour en s'adressant à des maisons honorables.

La tour du lycée

Une bonne nouvelle pour ceux qui s'intéressent aux vieux monuments qui existent encore à Cahors,

On nous annonce, en effet, que M. Chipiez, inspecteur général des lycées et collèges de France en tournée d'inspection dans notre ville, frappé tout à la fois du caractère si original de la tour du lycée et de son état de délabrement, aurait promis de demander au ministère la restauration de cette curieuse tour.

Foire de Cahors

La foire du 4 novembre a été importante sous tous les rapports.

Malgré la pluie qui est tombée pendant une partie de la journée, les divers marchés étaient bien garnis.

Bœufs ou vaches amenés, 150 paires environ.

Les attelages ont subi une hausse de 15 à 20 francs par paire sur les derniers marchés.

Ceux destinés à la boucherie ont été livrés à raison de 28 à 30 francs les 50 kilos, poids vif.

Moutons ou brebis amenés 250 environ. Le prix moyen des gras a été de 0 fr. 55 à 0 fr. 70 le kilo, poids vif.

Il y a hausse sur le prix des brebis pour l'élevage, ainsi que sur les agneaux gras, lesquels étaient très recherchés.

Le marché des porcs était bien garni. Les gras étaient livrés à raison de 36 à 40 francs les 50 kilos, poids vif.

Il y a hausse sur les porcelets pour l'élevage, de 3 à 4 francs par tête.

Blé en vente, 300 hectolitres; prix moyen, 18 francs 80 l'hectolitre.

Maïs en vente, 150 hectolitres; prix moyen, 12 francs 35 l'hectolitre.

Beaucoup de noix ont été apportées sur le marché.

Le prix moyen a été de 7 à 9 francs, les 80 litres, et les pommes de terre, de 3 à 3 francs 25 les 80 litres.

La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toute sorte.

Les oies et les canards gras se sont vendus de 1 franc 40 à 1 fr. 50 le kilo, et les volailles de 1 franc à 1 franc 10 le kilo.

Les œufs, de 80 à 90 centimes la douzaine.

MOULINBESSOU

Depuis quelque temps les accidents se succèdent dans notre commune.

Deux personnes sont tombées d'un chêne en voulant faire du bois.

— Le nommé Carlès Léon, à Bouteille, tombant sur un tas de pierres s'est grièvement blessé à la tête.

— La fille M..., tomba aussi d'un chêne en l'émondant, les jupons accrochés aux branches la retinrent assez longtemps en l'air, mais elle finit par tomber d'une hauteur assez considérable, et se fit des blessures graves dans les reins.

— Un bœuf s'est échappé des mains de son maître, a pris peur et dans sa course folle est allé se heurter à une charrette de bois à une douzaine de kilomètres du lieu de départ. On a été obligé de le livrer à la consommation.

— Un chien enragé a parcouru notre contrée plusieurs autres chiens ont été mordus et en particulier celui de l'instituteur qui fut mordu dans sa maison, en présence de sa dame qui n'eut que le temps de s'enfuir.

Le Maire de Valprieud a pris un arrêté pour interdire la circulation des chiens sur le territoire de la commune pendant six semaines, à moins qu'ils ne soient muselés ou tenus en laisse. — Il serait à désirer que les maires des communes voisines en fissent de même, car il y a des gens qui refusent de museler ou d'attacher leur chien quoiqu'ils sachent que leurs chiens ont été mordus.

— Les semailles du blé s'opèrent dans d'assez bonnes conditions; on en voit déjà d'assez bien levés. La récolte des pommes a été assez abondante sur divers points et on les a déjà livrées au pressoir pour en faire du cidre.

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Nous voici arrivés au Palais des Beaux-Arts dont la haute et éblouissante coupole étincelle sous le soleil. Les plans, avec ceux du Palais des arts libéraux, situé en face, sont dus au talent de M. Formigé, un des trois architectes des bâtiments érigés au Champ de Mars. Avec beaucoup d'autres décorations superbes, on re-

marque le couronnement de l'entrée principale formée d'un attique percé de trois niches où des statues d'une grande beauté symbolisent les Beaux-Arts.

A l'entrée de ce temple de l'art, si on a une idée même vague de l'esthétique, on est ému, on salue et l'on admire. Tout ce que le génie humain peut produire de véritablement sublime au point de vue de l'art, est là. Les merveilles se succèdent. On les voit se heurter, se couder et l'âme artistique est remuée dans ses fibres les plus intimes. Les œuvres puissantes, grandioses ou simplement gracieuses, ont toutes ce fini, ce délicat, cette intensité d'expression qui fait croire à autant de vivants pris dans une pose déterminée et hypnotisés incontinent par une puissance magique.

Chaque nation est représentée là par ses meilleurs artistes, où chaque école y est représentée par ses meilleurs adeptes, où les artistes personnels, indépendants, qui ne veulent pas subir d'influence d'école, y sont représentés par les meilleures œuvres des meilleurs d'entre eux.

S'il fallait citer — nous sommes dans la peinture pour le moment — toutes les toiles véritablement admirables, il nous faudrait une place que nous n'avons pas et une compétence qui nous manque également. Disons seulement que dans la section française, toute la pléiade de nos célèbres artistes y a exposé les œuvres les plus réputées et que le choix qui avait présidé à leur admission, avait été d'une sévérité extraordinaire : Baudry, avec sa *Charlotte Corday*; Jean Béraud, avec *l'Enterrement*; le *Vendredi Saint* de Bonnat; des portraits par Cabanel; les œuvres de Corot, l'ami de Gambetta; de Bonnat, de Couture, de Détaille, Gros, Ingre, Maré, une foule d'autres noms moins illustres y compris Meissonnier, qui a exposé au moins deux douzaines de toiles, s'y trouvent.

Dans la section française de sculpture, on a réuni les plus remarquables œuvres des sculpteurs morts : Houdon, à qui nous devons la plus célèbre statue de Voltaire; Pajou, avec sa belle *Psyché*; Chaudet, avec *l'Amour et Rude*, avec une douzaine de ses œuvres. — Les meilleures compositions de Carpeaux et de Clésinger, moulées seulement. — Puis vient la série des vivants : Falguière, Mercié, Dubois, Guillaume, Dalou, Rodin, etc., avec des œuvres qui leur vaudront l'admiration des générations. Mais tout en passant un peu plus vite que nous le désirerions sur toutes ces œuvres géniales, nous devons une mention spéciale à la *Biblis* de M. Suchetet qui a valu, il y a quelques années, le grand prix du Salon à son auteur, et qui vient d'être honorée d'une médaille d'or à l'Exposition universelle. C'est une œuvre capitale que le temps ne démode pas, et qui rappelle toutes les beautés de l'antique.

M. Suchetet est un statuaire de la grande école et son coup d'essai l'a placé au rang des maîtres. C'est peut-être un malheur, car les jalousies furieuses s'abattent toujours sur les talents qui s'imposent et paralysent souvent leurs efforts.

C'est notre distingué compatriote, M. Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts, aidé d'une Commission spéciale qui avait présidé à l'installation de ce palais où l'âme artistique vit, s'épanche, se dilate et goûte des émotions aussi inoubliables qu'inexprimables, à moins de se borner à traduire son admiration par deux mots qui les résument tous : C'est beau !

Comme pour reposer le lecteur de la somme d'émotion, de ravissement, qu'il vient de dépenser, on a installé le long de la galerie, de nombreux cafés, restaurants, bars et brasseries. C'est là que nous allons laisser le lecteur avant de jeter avec lui un coup d'œil rapide sur la *Galerie des produits industriels*.

(A suivre). DANBIE.

FAITS DIVERS

La province à Paris

Paris 1^{er} novembre
Le nombre des voyageurs venus à Paris, à l'occasion des fêtes de la Toussaint, pour visiter l'Exposition, a dépassé toutes les prévisions. Jamais les différentes gares, en particulier celles de Lyon et d'Orléans, n'avaient reçu autant de monde; les grands jours de l'Exposition, l'ouverture, la Pentecôte, le 14 Juillet, l'Assomption, n'ont rien offert de comparable comme af-

fluence; c'a été pour les agents des Compagnies un véritable coup de feu.

Comme rien n'est aussi éloquent que les chiffres, nous en citerons quelques-uns.

La compagnie d'Orléans se trouve à la tête de 22,000 voyageurs à rapatrier; ce sont les touristes arrivés depuis le 28 octobre soir. Si l'on ajoute à ce chiffre les 6,000 personnes débarquées avant-hier et hier par les trains ordinaires, on aura une idée du mouvement qui s'est produit à la gare d'Orléans. La Compagnie avait organisé onze trains de plaisir mais elle ne prévoyait pas un aussi grand succès. Elle estime, en effet, à 150,000, le nombre des habitants des départements qu'elle a amené à l'Exposition; or, le dernier tiers de ces voyageurs incombe à la deuxième moitié d'octobre, qui a produit plus que les trois premiers mois de l'Exposition.

A la gare de Lyon, quatre trains de plaisir sont arrivés hier matin; le premier, de Pontarlier, contenait 610 voyageurs; le deuxième de Nevers, 777; le troisième, de Clermont, 796; et enfin le quatrième, de Lyon, 941. En somme, dans la journée de jeudi, la Compagnie a amené à Paris 11,389 personnes et dans celle d'hier 8,224.

Les agents de la Compagnie de l'Est ont reçu hier matin, en cinq heures, 7,000 billets de trains de plaisir; ils estiment à 3,000 personnes l'excédant du mouvement ordinaire pour la journée de jeudi. Les trains les plus fréquentés ont été ceux en provenance des Ardennes.

Les lignes du Nord ont amené à la gare 912 Doukerquois, et au Champ de Mars, trois trains de plaisir, de Calais, de Lille, de Boulogne, contenant ensemble environ 2,000 voyageurs. Le mouvement général dans la matinée d'hier a été environ de 4,000 personnes.

Aux gares Montparnasse et Saint-Lazare, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres Compagnies, l'affluence a été moins considérable que ces dernières semaines. Cela tient à ce que la Compagnie de l'Ouest dessert la région bretonne et la région normande, où la fête des Morts est des plus respectées; de plus, il y a encore sur ces lignes plusieurs trains de plaisir pour dimanche. Cependant, il est encore arrivé au Champ de Mars 400 Dieppois et 500 Havrais, et à la gare Saint-Lazare, 300 Anglais, 1,300 Rouennais; de plus, les trains de Gournay, de Cherbourg, d'Evreux, etc., ont été très fréquentés.

Comme on le voit, les habitants des départements sont venus en foule vers l'Exposition pour la dernière fois; dans deux ou trois jours, ils seront tous rentrés dans leurs foyers.

La petite vérole

La petite vérole sévit avec une telle intensité sur le village de Bonneval (Tarn), que les écoles ont dû être licenciées.

Dimanche, les offices religieux n'ont pas été célébrés, les habitants des hameaux voisins, par peur de la contagion, s'étant rendus à la messe dans les paroisses voisines.

Prémices de l'hiver

Les premières oies sauvages ont été vues dans le grand-duché de Bade et en Alsace, dans les environs de Schlestadt.

Ces hirondelles d'hiver prédisent une neige et un froid prématurés.

Elles se sont dirigées vers le sud.

BOURSE. — Cours du 6 novembre 1889.

3 0/0.....	87 40
3 0/0 amortissable (nouveau).....	90 15
4 1/2 0/0 1883.....	104 95
Actions Orléans.....	1,345 00
Actions Lyon.....	1,347 50
Action Panama.....	50 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	420 00
Obligations Lombardes.....	813 00
Obligations Saragosse.....	374 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 50

BULLETIN FINANCIER

Du 6 novembre 1889.

Le 3 0/0 regagne 30 centimes sur le dernier cours d'hier. Deux jours de légère réaction auront donc suffi à purger la place de quelques acheteurs douteux et maintenant nous pouvons tabler sur une reprise générale et importante. Toutefois il convient de savoir, avant de se prononcer plus affirmativement si la Banque de France continuera à maintenir le taux actuel de l'Escompte. Jusqu'ici tout porte à le croire. La séance d'aujourd'hui a donc été bonne.

Le 3 % clôture à 87.10 après 87.15. Le 4 1/2 104.95. L'Italien de plus en plus recherché finit à 94.50. Extérieure plus ferme à 74 9/16. Hongrois 87 1/2, Russe 94 9/16, Portugais 68 3/16. Les valeurs sont également en reprise importante. Foncier 1297, Suez 2312, Banque de Paris 842, Lyonnais 697. Grande fermété sur les valeurs ottomanes. Le turc 17.25, Banque 545, Egypte 474. Le Rio est toujours bien tenu à 340. Tharsis 110.

ETUDE de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte-Claire, n^o 52, près le palais de Justice.

VENTE

SUR Saisie immobilière

Des biens de BOUCHET Victor et CHAULE Félicie, mariés, propriétaires et limonadiers, le mari, aussi tailleur d'habits, domiciliés à Montcuq.

ADJUDICATION

Fixée au quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Maurel, huissier à Montcuq, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé et enregistré conformément à la loi, Monsieur Firmin Sémézis, négociant, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors où il demeure, a fait procéder à la saisie réelle de tous les biens immeubles appartenant au sieur Victor Bouchet et à dame Félicie Chaule, mariés, propriétaires et limonadiers, le mari aussi tailleur d'habits, domiciliés ensemble de la ville de Montcuq, le mari pris tout en son nom personnel que pour assister et auto-

riser son épouse et tous deux conjointement et solidairement. Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé auxdits mariés Bouchet, parties saisies, suivant exploit du ministère du même huissier, en date du vingt-six du même mois d'août, aussi visé et enregistré. Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant soussigné, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors du trente octobre dernier et ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication, a fixé l'adjudication au quatre décembre prochain.

En conséquence et à la requête de M. Firmin Sémézis, négociant liquoriste, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure. Il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, sur la tête et au préjudice de Victor Bouchet et de dame Félicie Chaule, mariés, propriétaires et limonadiers, le mari, aussi tailleur d'habits, domiciliés ensemble à Montcuq, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse et tous deux conjointement et solidairement, à la vente des biens immeubles saisis, ci-dessous désignés.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Article premier Une terre, sise au lieu dit Le grand chemin, commune de Montcuq, formant le numéro 26 P. du plan, section B 8, de contenance de trente-six ares, trente-sept centiares ;

Article deuxième Une terre, sise à Cantegor, même commune, section L 14, formant le numéro 24 de contenance de sept ares soixante-dix centiares ;

Article troisième Une vigne perdue, sise au même lieu, mêmes commune et section, formant le numéro 25, de contenance de quarante ares soixante dix centiares ;

Article quatrième Un pré aujourd'hui terre, sis sous les Cordeliers, même commune, section L 3, formant le numéro 29 partie, de contenance de quarante-cinq centiares ;

Article cinquième Une grange et patus, sis à Montcuq, même commune, section L 9, formant le numéro 108, de contenance de cinquante centiares ;

Article sixième Une maison, sise au même lieu, mêmes commune et section, formant le numéro 108 du plan. Ladite maison et la grange ci-dessus ne forment qu'un seul et même article. Elle est construite en pierre et recouverte en tuiles canal. Elle confronte au levant avec veuve Pomié, au couchant avec Sabatié, au nord avec patus et prend son entrée au sud. On y pénètre par un escalier en pierres. Au-devant de l'entrée se trouve un balcon recouvert en tuiles canal et qui donne accès dans la susdite maison. Ledit balcon se trouve commun entre divers propriétaires voisins de la maison ci-dessus décrite et sur lequel ils exercent une servitude de passage.

Article septième Une terre, sise à la Cornemuse, même commune, section H 5, formant le numéro 7 de contenance de dix ares ;

Article huitième Une vigne perdue, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 8, de contenance de douze ares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits, commune et canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété des saisis à divers titres et sont jolis et exploités par eux ; ils sont portés au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Montcuq, partie, sur la tête de veuve Bouchet, née Lacan et partie sur la tête de Victor Bouchet, partie saisie. Faute par lesdits mariés Bouchet d'avoir obéi au commandement qui leur a été signifié et payé les sommes qu'ils doivent au requérant, lesdits immeubles ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice, et ils seront, en exécution de cette saisie, ven-

due publiquement d'autorité de justice, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix ci après et aux clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont on peut prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, outre les charges, ci 10 fr.

Les frais exposés au jour de la vente, le montant de la remise proportionnelle, les droits d'enregistrement et autres, devront être payés par l'adjudicataire en sus de son prix, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières avoué poursuivant soussigné.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir, entre les mains des créanciers utilement colloqués, porteurs des bordereaux de collocation.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront se faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le cinq novembre 1889.

L'Avoué poursuivant, Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

Trois guérisons !

Saint-Bresson (Haute-Saône), le 12 mars 1889. — Depuis que ma femme prend vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, ses maux de tête et d'estomac ont disparu. Un voisin, qui souffrait de bourdonnements d'oreilles en a été également guéri par ces bonnes Pilules Suisses. Un de mes amis souffrait depuis deux ans d'une maladie de peau, une seule boîte de vos Pilules Suisses l'a complètement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) AMBERT EUG.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD Louis, 12, rue du Four Ste-Barbe. LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

6 MILLIONS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Advertisement for 'LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES' by 'MÉDAILLE D'OR' and 'FOURGEAUD & LACOSTE'. Includes a large illustration of a bottle and several medals. Text describes the product as a 'liqueur des Vosges' and mentions awards from the 1889 Exposition Universelle de Paris.

Advertisement for 'L'ATLAS NATIONAL' by 'GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES'. It is a 125-page atlas with 125 maps, published by 'L'Édition MISE A JOUR'. Price is 75 centimes. Includes contact information for 'L'Édition MISE A JOUR' at 78 rue de Valenciennes, Paris.

Advertisement for 'LE TÉLÉGRAPHE' journal. It is a daily political journal containing the latest news and telegrams. Price is 48 francs per year. Contact information for 'L'Édition MISE A JOUR' is provided.

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans. It lists routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse, with departure and arrival times for various train services like Omnibus, Expres, and Postes.

Advertisement for 'Vignes américaines' by 'M. Victor COMBES'. It offers a large quantity of grafted grapevines and cuttings at reduced prices. Contact information for 'M. Victor COMBES' is provided.